

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



47871 Distr.
GENERALE



E/CN.14/IDEP/9
20, juin 1963

FRANCAIS
Original : FRANCAIS/
ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Institut africain de développement
économique et de planification

Troisième réunion du Comité d'Orientation
Le Caire, 3 - 7 juin 1963

RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DU COMITE D'ORIENTATION

TROISIEME REUNION DU COMITE D'ORIENTATION

RapportIntroduction

1. En application de la résolution 50(IV) de la Commission économique pour l'Afrique, portant création de l'Institut africain de développement économique et de planification et de la résolution 71(V) sur les activités de démarrage de l'Institut (voir annexe 4) le Comité d'orientation a tenu sa troisième réunion au Caire (République Arabe Unie) du 3 au 7 juin 1963. Etaient représentés à la réunion les Etats Membres suivants du Comité : Algérie, Ouganda, République Arabe Unie, Sénégal, Sierra-Leone, Togo, Tunisie. Deux Etats Membres n'étaient pas représentés : Gabon, Somalie.
2. Les membres de la mission consultative du Fonds Spécial ont assisté à la réunion. Sans participer aux débats, ils ont profité de l'occasion qu'offrait cette réunion pour procéder officieusement à des échanges de vues avec les participants.
3. Etaient représentées les institutions spécialisées des Nations Unies suivantes : FAO, OIT, OMS et UNESCO; l'OMCE s'était fait représenter par un observateur. En outre, aux côtés du Secrétariat, participaient à la réunion huit membres de l'équipe de démarrage de l'Institut. La liste des participants est donnée en annexe 2.
4. Les textes des discours d'ouverture prononcés par Son Excellence, le Ministre du Plan et du Trésor, M. Kaissouy, ainsi que par le Secrétaire Exécutif de la Commission, M. R. Gardiner, sont reproduits en annexes 5 et 6. A sa deuxième séance, le Comité a adopté à l'unanimité la motion suivante :

"Le Comité d'orientation de l'Institut africain de développement économique et de planification exprime sa reconnaissance à Son Excellence le Président de la République Arabe Unie pour l'hospitalité généreuse qu'il lui a accordée et pour le message d'encouragement qu'il a bien voulu lui transmettre, et remercie Son Excellence le Ministre du Plan et du Trésor pour les vœux de succès qu'il a bien voulu formuler au cours de la cérémonie d'ouverture".

5. Le Comité d'orientation a élu le Dr. I.H. Abdel-Rahman (République Arabe Unie) comme Président et M. B. Strasser-King (Sierra-Leone) comme Vice-Président.

6. L'ordre du jour adopté figure en annexe 1 de ce rapport et comporte les points suivants : discussion générale, rapport sur les activités précédentes de démarrage, coopération avec les universités, les centres et instituts de recherche et de formation et les institutions internationales, utilisation des facilités offertes par les pays africains, y compris celles offertes par la République Arabe Unie comme siège d'un futur Institut sous-régional, programme d'activités 1963-64, Statuts, autres questions, adoption du rapport.

7. Le présent rapport a été adopté par le Comité lors de sa dernière séance du 7 juin.

DISCUSSION GENERALE. RAPPORT GENERAL SUR LES ACTIVITES DE DEMARRAGE

8. La discussion générale a mis en lumière certains aspects importants de la structure et des activités de l'Institut. Il a été clairement établi que l'Institut ne devait pas rivaliser ou faire double emploi avec les activités des Universités qui existent actuellement en Afrique ou à l'étranger. En effet, les Universités sont mieux organisées pour donner une formation de nature académique, alors que le rôle de l'Institut consiste plutôt à concentrer les efforts sur une formation de caractère appliqué, intégrée dans des activités concrètes, ce que font déjà d'autres

instituts régionaux créés par les Nations Unies en Amérique Latine et en Asie. Le Comité a considéré que la durée normale du cours principal de Dakar devr-it, tout au moins dans les premières années, de fonctionnement de l'Institut, être fixée à neuf mois. Cependant, certains délégués ont maintenu leur préférence pour un cours de deux ans et le Comité a décidé qu'il convenait de laisser ouverte la possibilité d'organiser également, des cours de deux ans, à une data ultérieure.

9. Les sources de recrutement pour le cours principal de l'Institut ont été également passées en revue. On a considéré qu'il était plus particulièrement indiqué, comme on l'avait dit au cours des réunions précédentes du Comité, d'assurer à l'Institut la formation de fonctionnaires en choisissant de préférence ceux qui auvaient déjà plusieurs années d'expérience. Le Secrétariat a signalé qu'au cours de 1963 un certain nombre de pays (quatorze sur dix-neuf) en réponse à certaines demandes, avaient proposé à Dakar des candidatures en faveur d'étudiants qui avaient récemment obtenu leur diplôme. Cela confirmait les vues exprimées par plusieurs délégués sur le manque de fonctionnaires ayant le niveau requis d'études. Le Comité a insisté sur le fait que tous les stagiaires qui seront envoyés pour suivre le cours principal de Dakar devraient, autant que possible, être choisis dans les cadres actuels ou parmi les fonctionnaires stagiaires qui devraient prochainement être admis dans les mêmes postes des organismes administratifs chargés de la planification du développement.

10. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les travaux préparatoires réalisés pour la création de l'Institut : négociations financières, constitution d'une équipe de démarrage, négociations avec le gouvernement du Sénégal sur le siège de l'Institut, préparation d'un cours spécialisé au Caire et d'un cours préparatoire à Tunis, rassemblement d'un matériel d'enseignement et organisation de services consultatifs à l'intention des pays africains. Le Secrétariat a signalé que, selon les prévisions,

l'équipe de démarrage doit se constituer à Dakar au début de septembre, afin d'être en mesure d'entreprendre les activités d'enseignement au cours de l'automne. Le Comité a également appris que des crédits budgétaires allaient être ouverts par le Gouvernement du Sénégal pour la construction des nouveaux bâtiments de l'Institut, en 1964.

11. Le Secrétaire Exécutif a insisté sur la nature tout à fait spéciale des tâches assignées à l'Institut et sur la nécessité où se trouvait cet Institut d'élaborer progressivement sa personnalité particulière, afin de pouvoir remplir les fonctions qui lui incombent. Outre les activités d'enseignement, qui ont pour objet de créer des types de compétence plus particulièrement exigés dans les organismes de planification gouvernementale, l'Institut doit procéder à des recherches orientées vers l'expansion individuelle et collective des pays africains, conformément au processus d'intégration économique sur lequel la CEA n'a cessé d'insister. Le bilinguisme de l'Institut représente une autre de ses caractéristiques originales qui doit être de nature à faciliter ce processus d'intégration économique. Enfin l'on compte sur l'Institut pour organiser des services consultatifs à l'intention des gouvernements africains; il y a là une tâche qui souligne le caractère concret du programme d'enseignement de l'Institut. Il est évident que les travaux préparatoires pour la réalisation d'un programme aussi ambitieux en sont encore tout à fait à leur début et qu'il faudra consacrer un temps et des efforts considérables à la réalisation plus complète des espoirs que nourrit la Commission sur le rôle de l'Institut.

12. L'examen du rapport du Secrétariat a permis de dégager une unanimité sur l'utilité de cours préparatoires, adaptés aux besoins propres d'un pays ou d'un groupe de pays. Le Comité a pris note des efforts qu'accomplissait l'équipe de démarrage pour organiser en 1963 deux activités d'enseignement en dehors de Dakar. Il a recommandé que l'Institut accorde à l'avenir une attention croissante à de telles activités.

13. De façon plus générale, tout en reconnaissant que l'équipe de démarrage n'avait disposé que de très peu de temps pour intensifier ses contacts en Afrique, le Comité a considéré qu'à l'avenir il conviendrait d'insister sur l'organisation de rapports de travail avec les Universités et les Institutions qui traitent actuellement de la planification du développement en Afrique. Certains représentants ont signalé, en particulier, que l'Institut devrait profiter davantage des travaux réalisés par les institutions d'enseignement et de recherches qui existent actuellement en Afrique et qu'il convenait d'accorder une assistance à ces institutions. Les diverses suggestions formulées à cet égard sont exposées dans la section suivante du présent rapport.

COOPERATION AVEC LES UNIVERSITES, LES INSTITUTS ET CENTRES DE FORMATION ET DE RECHERCHES ET LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

14. Le Comité a insisté sur le fait que l'organisation d'un cours de neuf mois à l'Institut permettrait d'inaugurer un large secteur de coopération entre l'Institut et les Universités africaines. Bien que ces possibilités de coopération aient été présentes à l'esprit de ceux qui participaient aux réunions précédentes du Comité, elles n'avaient pas encore été exposées de façon suffisamment détaillée et nécessitaient des précisions supplémentaires.

15. Il convient notamment de tenir compte des possibilités suivantes :

- a) Les Universités peuvent jouer un rôle important dans la préparation des stagiaires qui se destinent aux différents cours de l'Institut. En particulier, des cours complémentaires pourraient être utilement organisés par les Universités à l'intention de fonctionnaires.

- b) Le Comité, tout en reconnaissant que les Universités africaines mettaient au point leurs programmes académiques à l'intention des étudiants spécialisés dans les programmes de développement et de planification économiques, a estimé que l'Institut pouvait jouer un rôle utile en intensifiant les activités de cette nature dans ces universités africaines.
- c) Des cours d'été pourront être organisés à l'avenir à l'intention des candidats à la licence, en coopération entre l'Institut et les Universités africaines, comme l'a déjà fait la CEA.
- d) Un système d'échange de programmes et de professeurs devra être organisé et maintenu entre les universités africaines et l'Institut.
- e) Des cours d'introduction à la planification par pays devront être organisés par l'Institut, en collaboration étroite avec les universités actuelles.

16. Le Comité a noté les efforts qui sont déployés actuellement pour instaurer une étroite coopération entre les secrétariats de la CEA et de l'OAMCE sur les relations futures entre l'Institut de Dakar et l'Institut de développement appliqué. L'Observateur de l'OAMCE a annoncé au Comité que le Conseil des Ministres de l'OAMCE avait décidé d'offrir au Directeur de l'Institut de Dakar de siéger l'office au Conseil Scientifique de l'Institut et a exprimé l'espoir qu'aux termes des statuts de l'Institut de Dakar, il serait possible d'obtenir des dispositions de réciprocité.

17. Le Comité a observé qu'il devenait urgent d'établir sur un plan supérieur une liaison systématique au nom de l'Institut avec les Universités, les institutions de recherche et de formation, et les organismes internationaux. Ceci exige la nomination d'un Directeur de haute réputation dans les délais les plus courts.

18. Le Comité a également recommandé que le Secrétaire Exécutif constitue un groupe de consultants chargés d'étudier, en liaison étroite avec l'UNESCO, les moyens et les méthodes à employer pour renforcer la coopération entre l'Institut et les Universités. Ce groupe devrait également étudier de quelle façon l'Institut doit utiliser dans les meilleures conditions possibles les installations et services consacrés actuellement à la formation et à la recherche dans la planification du développement, et comment il pourrait favoriser de nouvelles activités de formation et de recherches dans le domaine.

POSSIBILITES DE BENEFICIER DES INSTALLATIONS ET SERVICES OFFERTS PAR
LA REPUBLIQUE ARABE UNIE COMME EMLACEMENT D'UN FUTUR
INSTITUT SOUS-REGIONAL

19. La délégation de la RAU a fait un exposé général sur les installations et services dont on pourrait disposer à l'Institut de Planification Nationale. Le Comité a reconnu qu'il était nécessaire de préciser la nature et la portée des activités à réaliser au Caire et de prendre les mesures d'exécution après discussions entre l'Institut Africain et la RAU

20. Un accord a été réalisé ensuite sur un programme possible de coopération ainsi conçu :

- a) La CEA et l'Institut Africain pourrait envisager la possibilité d'instituer des bourses qui permettraient à des étudiants de suivre des cours réguliers à l'Institut du Caire.
- b) Des cours spécialisés pourraient être organisés au Caire, à l'instar du cours de 1963 sur la Planification de la main-d'oeuvre et de l'éducation.
- c) Des cours d'introduction pourraient être également organisés au Caire.

- d) Des dispositions permanentes pourraient être prises pour l'organisation d'un cours ou d'une série de cours qui seraient donnés au Caire.
- e) Des dispositions pourraient être mises au point pour l'organisation d'échanges de professeurs. Les professeurs étrangers qui seraient chargés de mission à Dakar pourraient aussi se rendre au Caire.
- f) Des projets de recherches pourraient être menés en commun par l'Institut Africain et l'Institut du Caire.
- g) Des échanges d'invitations pourraient être institués pour les colloques organisés à Dakar et au Caire.
- h) Des assistants à la recherche pourraient être envoyés au Caire, où ils bénéficieraient d'une formation spécialisée.

21. Le Comité est convenu que ce programme de coopération serait signalé à l'attention des consultants nommés par le Secrétaire Exécutif (voir paragraphe 18), et au Directeur de l'Institut. Il devrait également être communiqué aux universités, aux instituts de formation et de recherches et aux institutions internationales.

Budget

22. Les dispositions d'ordre budgétaire ont été étudiées lors de l'examen de divers points de l'ordre du jour. Plusieurs délégués ont demandé instamment au Comité et au Secrétariat d'étudier avec soin le coût de ce projet, par rapport au coût des installations et services de formation technique dont l'on peut disposer par ailleurs.

23. Il a été décidé que le budget devrait être révisé en fonction des décisions prises par le Comité et notamment de la recommandation qui préconise un cours de neuf mois.

24. Le Secrétaire Exécutif a fait observer que la somme initiale que devrait représenter la mise en marche d'un nouvel Institut d'un niveau aussi élevé ne saurait se comparer aux dépenses courantes des institutions existantes. L'Institut a été officiellement chargé par la Commission de mettre à la disposition des pays africains des modalités de formation et des activités de recherches entièrement nouvelles et impossibles à obtenir dans d'autres institutions.

Bourses de recherche

25. A diverses reprises, au cours des débats, la possibilité a été évoquée d'accorder chaque année, à la fin du cours de neuf mois, cinq à dix bourses de recherche aux meilleurs stagiaires. Pour l'Institut, les assistants à la recherche pourraient être recrutés plus tard parmi ces étudiants, à la fin de leurs études.

26. Le Comité a souscrit à cette proposition, dont il espère beaucoup pour attirer vers le cours de Dakar des stagiaires qualifiés. Selon le type d'études spécialisées que pourraient offrir l'Institut, ces étudiants travailleraient auprès des professeurs de l'Institut ou seraient envoyés à un centre de recherches pour y terminer leur études.

PROGRAMME D'ACTIVITES 1963-64

Cours principal à Dakar.

27. Plusieurs délégations ont fait observer que le cours de neuf mois, dans la forme où il est présenté dans le document E/CN.14/IDEP/6, convient à des fonctionnaires mais ne serait pas adapté à certaines catégories d'étudiants qui auraient déjà fait des études d'économie très complètes.

28. Le Comité est convenu que le cours de neuf mois devrait être révisé, et au besoin assoupli de manière à satisfaire des stagiaires qui se trouvent à des niveaux différents de connaissances économiques. D'autre part, à l'intention des étudiants qui voudraient poursuivre leurs études des techniques de planification ou d'autres spécialisations, un certain nombre de bourses de recherche seront prévues dès l'année 1963-64 pour les meilleurs d'entre eux (voir paragraphes 25-26). Les programmes révisés seront envoyés pour commentaires aux membres du Comité.

29. Cependant, quel que soit le programme, le Comité a demandé instamment que l'objectif du cours soit de former les stagiaires en vue de travaux concrets.

Cours d'introduction.

30. Les dispositions prises pour le cours d'introduction à Tunis ont été approuvées par le Comité, qui s'est félicité de voir ce cours adapté étroitement aux besoins de la Tunisie et des pays voisins.

31. Le Comité a constaté que le cours d'introduction organisé à Tunis donnerait au Gouvernement tunisien la possibilité de décider s'il convenait ou non de prévoir la répétition de ce type de cours.

Cours spécialisé.

32. Le Comité a approuvé les dispositions préparatoires prévues pour ce cours et s'est félicité de la coopération qui s'est instaurée à ce sujet entre l'UNESCO, l'OIT et l'équipe de démarrage de l'Institut. Il a été entendu que des discussions détaillées sur le programme et sur l'organisation de ce cours auraient lieu avec l'Institut de planification du Caire, immédiatement après la réunion du Comité.

33. Le Comité a constaté que les difficultés financières et le peu de temps dont on dispose pour la mise au point du cours ne laissait pas la possibilité de l'organiser en deux langues. Il est entendu que le cours aura lieu en 1964 en langue anglaise et qu'un cours sur le même sujet sera organisé le plus tôt possible en langue française.

STATUTS

34. Un avant-projet de statuts (voir annexe 3) figure à la quatrième partie du document E/CN.14/203. Cet avant-projet a été diffusé en octobre 1962 aux membres du Comité et discuté avec les Institutions spécialisées. Aucune discussion sur ce sujet n'avait eu lieu au cours des deux réunions précédentes du Comité.

35. Comme les Statuts ne pourront être approuvés que par les hautes instances en cause (Commission économique pour l'Afrique, Fonds Spécial), le Comité a estimé que son rôle consisterait à présenter des observations sur les points les plus importants.

Conseil d'Administration.

36. Le texte d'avant-projet sur le conseil d'administration a été approuvé. On a fait observer qu'il faudrait prendre les mesures nécessaires pour que le gouvernement de chaque pays dans lequel existe un institut sous-régional soit représenté auprès du Conseil d'administration.

Directeur de l'Institut.

37. Le texte de l'avant-projet sur le Directeur a été approuvé.

Conseil consultatif des études.

38. Le Comité a jugé que le texte actuel engageait par trop le Directeur. Il a recommandé que le Directeur de l'Institut assume la responsabilité d'établir le programme et la direction de l'Institut. Il délibérera avec le Conseil consultatif des études, dont les recommandations seront également transmises au Conseil d'administration.

39. Le Conseil est convenu que le Conseil consultatif des études devrait être habilité à inviter à siéger à ses séances les représentants des organisations et les personnalités dont il jugerait la présence utile pour ses délibérations.

RESUME DES CONCLUSIONS ESSENTIELLES

1. Le programme d'activités pour l'année scolaire 1963/64 a été approuvé et l'équipe de démarrage de l'Institut a été autorisée à entreprendre ce programme, qui comprend les cours suivants :

Un cours de neuf mois sur le développement et la planification donné à Dakar.

Un cours d'introduction à la planification, donné à Tunis.

Un cours spécialisé sur la planification de la main-d'oeuvre et l'enseignement dans le cadre du développement économique, donné au Caire.

2. Il conviendra de prendre les mesures nécessaires pour faciliter un complément d'études, au delà du cours de neuf mois, à l'intention des candidats particulièrement qualifiés, auxquels seraient accordées des bourses de recherche à l'Institut, ou, si c'était nécessaire, dans d'autres centres de recherche.

3. Le programme du cours de neuf mois sera révisé et envoyé aux membres du Comité, afin qu'ils présentent toutes observations qu'ils jugeront utiles.

4. En attendant que le Directeur Général du Fonds Spécial des Nations Unies ait présenté les recommandations qu'il doit formuler sur le budget définitif de l'Institut, le Secrétaire Exécutif rappellera aux gouvernements africains qu'ils doivent s'engager, d'ici au 30 juin 1963, à participer dans une proportion donnée aux fonds de contrepartie.

5. Un groupe de consultants sera constitué par le Secrétaire Exécutif et chargé d'étudier, en étroite liaison avec l'UNESCO, le plan général de coopération à instaurer entre l'Institut et les Universités, les institutions et centres de formation et de recherches et les organismes inter-gouvernementaux.

6. Il faudra prendre des mesures immédiates pour préciser la nature et la portée des activités qui doivent être exécutées dans l'Institut sous-régional du Caire et pour procéder aux mesures administratives nécessaires à leur mise en vigueur.

Institut Africain de développement économique
et de Planification

Troisième réunion du Comité d'orientation
Le Caire, 3 - 7 juin 1963

ORDRE DU JOUR

1. Discours d'ouverture
2. Election du bureau
3. Discussion générale
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport général sur les activités de démarrage
6. Discussion du rapport général
7. Coopération de l'Institut avec les universités,
les centres et instituts de formation et de
recherche et les organisations internationales
8. Utilisation de facilités sous-régionales
offertes par les pays africains, y compris
celles offertes par la République Arabe Unie
comme siège d'un futur Institut sous-régional
9. Programme d'activités pour 1963-64
10. Statuts
11. Autres questions
12. Adoption du rapport

Institut africain de développement économique
et de planification

Troisième réunion du Comité d'orientation
Le Caire, 3 - 7 juin 1963

LISTE DE PARTICIPANTS

Membres du Comité d'orientation

ALGERIE	M. Ahmed Houhat	Administrateur à la Direction générale du Plan et des Etudes économiques
UGANDA	Mr. S.K. Nkutu	Parliamentary Secretary, Prime Minister's Office
	Mr. I.K. Kabanda	Deputy Government Statistician
REPUBLIQUE ARABE UNIE	Dr. Abdel Rahman	Director-General, Institute of National Planning, UAR
	Mr. A. El-Shafie	Under-Secretary of State for National Planning
	Mr. Z. Shafei	Dean of the Faculty of Economics and Political Science, Cairo University
	Mr. S. El Naggar	Professor, Faculty of Economics, Cairo University
SENEGAL	M. Mahenta Fall	Direction des Etudes et du Plan
SIERRA LEONE	Mr. B. Strasser-King	Assistant Secretary, Ministry of Finance
TOGO	M. T.G. Tété	Administrateur civil au Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Organisation
TUNISIE	M. Sadok Bahroun	Chef du Bureau de Programmation et d'Etudes; Secrétariat d'Etat, Plan et Finances

Mission consultative du Fonds spécial des Nations Unies

M. E.F. Jackson
M. T. Nasr
M. G. Trancart

Institutions spécialisées des Nations Unies

FAO	Mr. E.M. Ojala	Chief, Agricultural Development Analysis Branch, Economic Analysis Division
	Mr. Khaled Abed	Regional Economist, Cairo
OIT	Mr. K.A. Blakey	Economics Division
UNESCO	M. Pierre Henquet	Département des Sciences sociales
OMS	Dr. H.B.L. Russell	WHO Representative to Ethiopia and Liaison Officer with the Economic Commission for Africa
	Dr. G. Hyder	Regional Adviser in Development and Planning, Eastern Mediterranean Regional Office

OAMCE (Organisation Africaine et Malagache
de coopération économique)

M. G. Ordonnaud	Expert chargé de la création de l'Institut de développement appliqué
-----------------	---

Starting Team

Mr.F.E. Banks	Lecturer in Economics, University of Stockholm; ECA Consultant
M. J.L. Boutillier	Conseiller régional, CEA
M. Sten O. Doos	Conseiller régional, OIT
M.G. Dulphy	Conseiller régional, CEA
M. A. Hussein	Conseiller régional, UNESCO
M. M. El Imam	Conseiller régional, CEA
M. T.P.Soper	Oxford University, Institute of Commonwealth Studies; FAO Adviser
M. C.Vieyra	Conseiller régional, UNESCO

Secrétariat de la CEA

Mr. R.K.A. Gardiner	Secrétaire-exécutif
M. J. Royer	Conseiller du Secrétaire-exécutif sur l'Institut
Mme I.L. Weisfelt	Secrétaire
Mlle J. Hughes	Traductrice
M. R. Sauvageot	Traducteur
Mlle D. Barracks	Interprète
Mlle F.Goin	Interprète
Mlle C. Mardon	Interprète
M. C. Duncombe de la Place	Interprète

PROJET DE STATUTS DE L'INSTITUT

1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration serait formé de dix membres ainsi définis:

- le Secrétaire exécutif de la CEA, Président;
 - un représentant du Gouvernement d'accueil du siège de l'Institut;
 - un représentant du Gouvernement d'accueil de l'Institut sous-régional quand celui-ci sera créé;
 - sept membres élus pour trois ans par la Commission et choisis nominativement en raison de leur compétence technique dans sept pays ou pays associés différents de la CEA;
- Sept membres suppléants seraient élus pour la même période et de la même façon;
- le Directeur de l'Institut qui servirait de Secrétaire au Conseil et participerait à ses délibérations sans droit de vote.

Le Conseil d'Administration se réunirait une fois par an et prendrait la place du comité d'orientation dès la création de l'Institut. Il recevrait le rapport annuel du Directeur et lui donnerait ses directives.

2. Directeur de l'Institut

Ce dernier serait nommé par le Secrétaire Général des Nations Unies, après consultation du Conseil d'Administration et serait chargé de diriger l'Institut conformément aux directives du Conseil d'Administration, sous la haute autorité du Secrétaire exécutif, Président du Conseil d'Administration.

3. Conseil consultatif des études

Un organe consultatif, le Conseil des études, serait créé pour permettre au Directeur de coordonner le détail des activités de l'Institut avec la CEA et les Institutions spécialisées des Nations

Unies. Ce conseil comprendrait obligatoirement le Directeur et son adjoint, le Directeur du cours principal (qui pourrait être un fonctionnaire détaché de l'UNESCO en raison de la compétence spéciale de cette Institution dans le domaine de la formation universitaire), et des représentants des Institutions spécialisées et de la CEA.

Le Conseil des études se réunirait une fois l'an ou davantage, après la réunion du Conseil d'Administration et il assisterait le Directeur dans la mise en oeuvre du programme décidé par le Conseil d'Administration.

RESOLUTION 71(V) SUR LES ACTIVITES DE DEMARRAGE DE L'INSTITUT
AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE PLANIFICATION EN
1963-64

La Commission économique pour l'Afrique,

Rappelant sa résolution 58(IV) portant création d'un Institut africain de développement économique et de planification;

Considérant le rapport E/CN.14/172 de la première réunion du Comité permanent d'orientation et notamment la recommandation formulée au paragraphe 13 du rapport tendant à l'ouverture du premier cours à Dakar en octobre 1963, à l'organisation d'un cours spécialisé au Caire en 1963/64 et d'un cours d'introduction à Tunis en 1963/64;

Notant par ailleurs que le calendrier de l'examen du projet d'Institut par le Fonds spécial prévoit la mise au point du projet en 1963 avec l'aide d'une mission consultative du Fonds Spécial et la soumission du projet par le Directeur Général au Conseil d'Administration du Fonds en janvier 1964;

Notant avec satisfaction que plus de quarante candidats ont déjà été présentés par les gouvernements des pays africains pour l'obtention d'une bourse pour le cours d'octobre 1963 à Dakar;

Notant également avec satisfaction les préparatifs menés activement par le Secrétaire exécutif pour ces activités de démarrage, comme il ressort du rapport du Secrétaire exécutif sur l'Institut (E/CN.14/203) et les efforts des Nations Unies et des Institutions Spécialisées des Nations Unies pour la constitution d'une équipe de démarrage en 1963;

1. Demande au Secrétaire exécutif de mener à bien les activités décidées en juin 1962 par le Comité Permanent d'Orientation pour l'année scolaire 1963/64; le charge à cet effet d'établir les programmes détaillés des études et recherches pour cette année scolaire, en étroite coopération avec le Comité Permanent d'Orientation lors de sa prochaine réunion en 1963 et les Institutions Spécialisées des Nations Unies

intéressées, en fonction des conclusions de la mission consultative du Fonds Spécial;

2. Fait un pressent appel au Secrétaire Général et au Président Directeur du Bureau de l'Assistance Technique des Nations Unies pour que soient réunies les sources temporaires de Financement nécessaires à ces activités, dans l'attente de la décision du Fonds Spécial;

3. Décide l'élargissement du Comité Permanent d'Orientation, en portant le nombre des membres du Comité de six à neuf.

Institut Africain de développement économique
et de planification

Troisième réunion du Comité d'orientation
Le Caire, 3 - 7 juin 1963.

Discours inaugural de
Son Excellence Dr.A. Kaissouny
Ministre de la Planification et du Trésor, République Arabe Unie

Messieurs,

Au nom du Président et du Gouvernement de la République Arabe Unie, j'ai le plaisir de vous accueillir au Caire, de vous souhaiter tout le succès possible dans vos délibérations, et d'exprimer avec confiance l'espoir que le continent africain et ses populations en tireront les plus grands bénéfices.

Cette troisième session du Comité d'orientation de l'Institut Africain de Planification économique et de développement va, j'en suis certain, rapprocher les dates de réalisation de cet important projet, dont la conception remonte à plus de deux années. Il est réconfortant de constater parmi nous la présence de l'équipe consultative du Fonds Spécial des Nations Unies, et nous sommes unanimes à espérer qu'en dernière analyse toutes les mesures nécessaires à assurer le financement et le fonctionnement harmonieux de l'Institut seront prises.

Au cours de cette Décennie de développement, il est indispensable de procéder à une planification, tout particulièrement lorsqu'il s'agit des pays africains, qui entreprennent cette double tâche de reconstruction et de développement à l'intérieur, de participation internationale à la réalisation de la paix, de la justice et de la sécurité à l'extérieur. Dans la préparation de ces plans et dans leur mise en vigueur, les pays africains vont bénéficier considérablement des activités déployées par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, à son siège d'Addis Abéba, qui est si

hautement représentée à cette réunion par son Secrétaire exécutif, M. Robert Gardiner.

Ils vont aussi bénéficier des heureux résultats de conférences organisées par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées dont plusieurs représentants sont heureusement avec nous en ce jour.

De même, les nations amicales et éprises de paix qui nous ont précédés sur cette voie de l'expansion nous apporteront une aide considérable dans notre tâche.

Mais cependant, il n'est aucune expérience, ni aucune aide extérieures qui puissent être suffisantes ou se substituer à nos efforts personnels. Il nous faut déployer nos propres efforts et mobiliser nos propres ressources en faveur du développement, par la planification commune, la coordination de nos travaux et nos sacrifices personnels.

Dans notre pays, nous avons éprouvé la nécessité de procéder à une planification économique et à cette tâche de développement, et nous en avons entrepris la réalisation, par étapes et sous des formes successives. Après avoir mis en oeuvre des projets individuels ou des programmes fragmentaires, nous nous sommes lancés il y a de cela trois ans, dans un programme global de développement national.

Nous avons la ferme conviction que les pays africains peuvent apprendre beaucoup de leurs expériences réciproques.

Sur notre continent, d'autres pays peuvent avoir suivi des voies identiques ou différentes vers ce développement; nous serons heureux, si vous en exprimez le désir, de vous donner toute l'information nécessaire et de vous montrer nos différentes activités de développement, dans la mesure où le temps dont vous disposez vous permettra.

La récente Conférence au Sommet des Chefs d'Etat Africains qui vient de se réunir à Addis Abéba a démontré de la façon la plus directe et puissante la volonté des peuples africains de réaliser la liberté, la justice et leur expansion.

Je considère qu'au sens économique du terme, cette expansion représente l'un des objectifs essentiels des pays africains, qui a sa juste place dans la totalité des idéals que formule la Déclaration d'Addis Abéba, dont elle fait partie intégrante. La planification doit venir en aide au développement; il nous faut mettre au point ses techniques et ses méthodes, de la façon qui corresponde le mieux à son esprit, afin de concevoir des plans viables qui soient réellement mis en vigueur et non pas simplement jetés sur le papier et négligés ensuite. Comment y parvenir? C'est la tâche qui incombera au nouvel Institut de l'Afrique.

La République Arabe Unie a éprouvé un intérêt vif et réel pour votre projet, dès le début. Nous avons offert les installations et services de notre Institut de Planification Nationale, de nos universités, de nos autres Instituts de formation pour vous aider dans cette tâche. Nous serons extrêmement heureux de nous associer aux autres pays africains dans l'échange d'expériences sur le développement et dans la progression vers les objectifs de l'Institut Africain.

Cet intérêt, j'en suis certain, tous les pays africains l'éprouvent, et j'ai le ferme espoir que vos études minutieuses, vos démarches sagement conçues, vont graduellement établir ce nouvel Institut africain sur des fondations solides et pratiques. Je crois d'ailleurs savoir que vous avez déjà progressé dans la mise au point de ce programme d'activités et que, dans un délai relativement bref, toutes les activités inhérentes à la tâche de formation, de recherche et toutes les activités consultatives seront pleinement établies avec l'aide du financement qui doit provenir du Fonds Spécial et de diverses autres sources.

E/CN.14/IDEP/9
Annexe 5
page 4

C'est donc pour moi un plaisir et un honneur que de vous accueillir au Caire, et je vous donne l'assurance que nous serons heureux de collaborer avec vous dans vos efforts, auxquels je souhaite tout le succès possible.

Institut Africain de développement économique
et de planification

Troisième réunion du Comité d'orientation
Le Caire, 3 - 7 juin 1963

Discours inaugural de M. R.K.A. Gardiner,
Secrétaire-Exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Commission économique pour l'Afrique et au nom de son Secrétaire Général, j'ai l'honneur d'accueillir les Membres du Comité Permanent d'orientation, la Mission Consultative du Fonds Spécial, les représentants des Institutions Spécialisées, l'Observateur de l'Organisation Africaine et Malagache de Coopération économique, et les membres de l'Equipe de démarrage de l'Institut Africain de développement économique et de planification.

En mars 1962, la Commission économique pour l'Afrique a décidé 'La création d'un Institut africain de développement économique et de planification, pour assurer la formation du personnel indispensable à la progression économique et sociale des Etats Africains'. Depuis lors, les Etats Africains ont été consulté individuellement et collectivement sur les voies, moyens et conditions dans lesquels un Institut de cette nature pourrait être créé.

Aujourd'hui notre Comité, qui porte le nom de Comité permanent d'orientation, doit commencer ses débats avec un groupe d'experts constitué par le Fonds Spécial pour étudier des propositions qui pourraient permettre au Fonds d'accorder une assistance financière qui permette le démarrage des travaux de l'Institut. Le programme de cette réunion comporte aussi l'examen du programme d'activités de l'exercice 1963/64 que le futur Institut pourrait entreprendre.

Le choix du Caire comme lieu de notre réunion n'est pas dû au hasard. La République Arabe Unie peut à juste titre être considérée comme l'un des pays africains les plus avancés dans le domaine de la planification et du développement. La Commission économique pour l'Afrique, en prenant sa décision, a pris en considération le fait que l'Institut de Planification du Caire doit jouer un rôle dans les activités du futur Institut, dont le siège doit être à Dakar. En juste témoignage aux réalisations de la République Arabe Unie, les propositions qui seront étudiées au cours de nos délibérations comprendront notamment les activités sous-régionales qui pourraient être organisées au Caire.

L'Institut africain de développement économique et de planification représente un apport tout à fait nécessaire pour la Commission économique pour l'Afrique et les autres organes qui groupent les pays africains afin d'unir leurs efforts pour le progrès et le bien-être des peuples de ce vaste continent. C'est pour cette raison, j'en suis certain, que la conférence des Chefs d'Etat africains réunie à Addis Abéba a voté des résolutions pour donner son approbation et son appui à deux projets d'une grande importance qui figurent dans le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique. Il s'agit de ce projet d'Institut, et de la Banque Africaine de Développement. Ces résolutions sont ainsi conçues:

"La conférence au sommet des Etats Indépendants d'Afrique prend les résolutions suivantes:

Elle accueille avec satisfaction la prochaine conférence des ministres africains des finances et donne des instructions aux ministres respectifs des finances afin qu'ils prennent les mesures que nécessite la création rapide de la Banque Africaine de Développement;

Elle note avec satisfaction les progrès réalisés par la Commission économique pour l'Afrique dans la création de l'Institut de développement économique et de planification de Dakar; elle

affirme son profond intérêt pour cet Institut et son intention de lui donner un appui approprié de nature financière et autre."

Avec la création de la Commission économique pour l'Afrique, qui offre une tribune pour l'examen des conceptions et aspirations africaines et la mise au point de décisions dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, avec la création d'un Institut de développement et de planification, qui constitue un organe de pensée et d'action dans le secteur économique, enfin avec la création d'une Banque Africaine de Développement, qui va permettre aux peuples d'Afrique d'utiliser leurs ressources et d'attirer des capitaux sur des bases strictement commerciales, on pourrait dire que le moment est venu où les Etats Africains vont jouer un rôle décisif en réglant eux-mêmes leurs propres destinées. Dans les trois organismes que je viens de mentionner nous trouvons certains des attributs les plus importants de l'unité africaine et certains facteurs qui militent en faveur de mesures indépendantes.

Excellence, je considère comme un devoir et un privilège d'exprimer au nom de cette réunion, au Président et au peuple de la République Arabe Unie, la gratitude des Nations Unies pour le cadre si bien adapté et si agréable qu'elle a mise à notre disposition pour nos délibérations. Je suis certain que les espoirs qui nous sont communs et l'appui accordé par la République Arabe Unie à ce projet de création de l'Institut Africain de développement économique et de planification seront amplement justifiés. Je tiens une fois de plus à remercier votre Excellence pour sa présence et pour celle d'autres fonctionnaires et représentants importants de la République Arabe Unie. Cette marque d'intérêt personnel et de celui qu'éprouve le Gouvernement de la République Arabe Unie est une source d'encouragement pour chacun d'entre nous.